



# Morocco

---

## Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015)

**Nom du point focal:** M. margaa khalid  
**Organisation:** Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement  
**Titre / Position:** Chef de Service de la prévention, Point focal UNISDR  
**Adresse de Courriel:** margaakhalid@yahoo.fr  
**Téléphone:** 00212 537570655

---

**Période couverte par le rapport:** 2013-2015  
**Rapport d'évaluation:** Final  
**Dernière mise à jour le:** 7 September 2016  
**Date d'impression:** 25 September 2016  
**Reporting langue:** French

---

A National HFA Monitor update published by PreventionWeb  
<http://www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/reports/>

## Objectif stratégique1 Domaine 1

### Déclaration des résultats

Ministère de l'agriculture et des pêches maritimes :

Le Plan Maroc Vert (PMV) est basé sur six fondements, dont le sixième revient à « Pérenniser le développement de l'agriculture Marocaine ». Pour ce faire, il tient compte de façon plus efficace des risques de catastrophe en privilégiant la prévention, l'atténuation des effets, la préparation et la réduction de la vulnérabilité à travers :

- L'intégration de la dimension «Changement climatique » au niveau de la conception des projets PMV ;
- La reconversion de près d'un Million d'hectares de céréales en plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles ;
- L'expérimentation des semis directs pour une utilisation beaucoup plus vaste ;
- L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation économes d'eau (de 154000 actuellement à 692000 ha) ;
- L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz) ; et
- Le renforcement de l'intégration de la gestion des risques par l'adaptation et l'extension de l'assurance agricole.
- L'identification et la gestion des risques majeurs en santé animale.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) :

Le Maroc accorde à la question des incendies de forêts une place prioritaire pour la conservation et la préservation du patrimoine forestier. Pour faire face aux risques récurrents et impondérables des incendies, un Plan Directeur de Prévention et de Lutte contre les Incendies de forêts (PDCI) a été élaboré et adopté en 2001 par un comité interministériel, coordonné par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification et regroupant l'ensemble des départements concernés (Ministères de l'Intérieur, Ministère de l'Equipement et du Transport, Gendarmerie Royale , Protection Civile , Forces Armées Royales, Forces Royales Air, Forces Auxiliaires, ...).

Le PDCI vise la mise en place d'un système cohérent et efficace de maîtrise des incendies de forêts à travers :

- La sensibilisation du grand public et la population riveraine aux problèmes liés aux dangers des feux de forêts ;
- La sauvegarde du patrimoine forestier national et renforcement des infrastructures préventives anti-feu ;
- L'élaboration d'un système de prépositionnement, de surveillance et d'alerte

précoce basé sur la cartographie du risque dynamique sur l'ensemble du territoire national ;

- La mise en place d'un système d'intervention et de commandement intégré ;

Santé des forêts (système d'alerte précoce pour l'intervention) :

Devant une recrudescence des phénomènes de dépérissement et d'attaques de déprédateurs (maladies, agressions biotiques et abiotiques, agents de quarantaines...) enregistrés dans nos forêts, sans doute en relation le changement climatique et/ou avec des conditions climatiques extrêmes (sécheresses répétées et prolongées...), le patrimoine forestier marocain se trouve menacé.

A cet effet, le HCEFLCD a mis en place, en collaboration avec la FAO et le Département de la santé des forêts de France, une stratégie nationale de veille et d'alerte précoce sur la santé des forêts, qui fournit à l'échelle régionale puis nationale, des données représentatives des grandes évolutions interannuelles affectant la vitalité et la vigueur des forêts. Ce système, installé depuis 2007, comporte 3 réseaux de points de surveillance complémentaires :

- un réseau systématique d'observation et de suivi de l'état des forêts à l'échelle nationale, dans lequel des observations simples et rapides sont réalisées annuellement au niveau de placettes permanentes installées aux nœuds d'une maille carrée de 8 x 8 km. Les points de surveillance sont actuellement en nombre de 450 sites permanents
- un réseau de veille pour détecter les dommages importants que peut subir la forêt, quelle qu'en soit la localisation. En effet, certains problèmes importants peuvent échapper à une observation à l'aide d'une maille de 8 x 8 km ; il peut s'agir par exemple de problèmes à dispersion agrégative ou de problèmes émergents.
- des réseaux spécifiques (plus intensifs) qui sont définis au cas par cas. Ils correspondent à des problématiques particulières, la plupart du temps localisés à une échelle infra-régionale (évaluation de la répartition d'une maladie nouvelle, suivi de l'évolution d'un dépérissement géographiquement localisé...).

## **Objectif stratégique2 Domaine 2**

### **Déclaration des résultats**

Le renforcement de la résilience aux aléas est un objectif stratégique poursuivi à travers :

- L'observation étroite de la vocation des terres dans l'élaboration des projets de l'agriculture solidaire (pilier II du PMV) à travers une approche participative conjuguant les attentes des bénéficiaires (collectivités) au savoir-faire des Directions Régionales de l'Agriculture afin de mieux gérer les risques liés aux aléas climatiques ;
- Renforcement des capacités institutionnelle en matière de coordination et de vigilance à travers :
  - La création du Centre National de Lutte Anti Acridienne à Ait Melloul en tant

qu'organisme chargé du suivi de la coordination des actions de lutte contre les invasions de criquet pèlerin;

- La création d'un Observatoire National de la Sécheresse ;
- La création de l'ONDZOA en tant qu'organisme chargé d'une mission de développement territorial des zones vulnérables des oasis et d'arganiers.
- La reconversion d'un million d'hectare céréalier en arboriculture fruitière plus résistante à la sécheresse dans le cadre de l'agriculture solidaire ;
- La poursuite de la gestion préventive des ressources en eau d'irrigation à travers le Programme National de l'Economie en Eau d'Irrigation (PNEEI),

## PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS : ACTIONS DU PLAN NATIONAL DE L'EAU

Afin de pouvoir améliorer la protection des personnes et des biens contre les inondations, plusieurs actions d'ordre technique, organisationnel et financier doivent être mises en place.

S'appuyant sur les orientations du Plan National de Protection contre les Inondations et de la Stratégie Nationale de l'Eau, et sur la base des recommandations émises lors des entretiens tenus avec tous les départements concernés, le plan d'actions proposé prévoit, outre la réalisation des travaux palliatifs de protection des sites en question contre les inondations pour un investissement de 25 milliards de dirhams, la mise en œuvre d'actions non structurelles s'articulant autour des principales dispositions suivantes :

- La réforme du cadre législatif régissant la gestion du risque d'inondations
- L'articulation des documents de planification afin de maîtriser l'occupation du sol en zones inondables et établir des critères objectifs de priorisation des actions dans le plan national de protection contre les inondations
- Le renforcement de la prévention par l'amélioration de la connaissance dans le domaine de la prévision météorologique couplée à la modélisation hydrologique
- Le développement de la capitalisation du savoir-faire des compétences nationales dans le domaine de l'ingénierie de la protection contre les inondations
- Le développement de l'annonce et de la prévision des crues et des plans de secours, à travers la généralisation de la télémessure hydrologique et la mise en œuvre de modèles de prévision des écoulements
- Le développement des mécanismes financiers (assurance et fonds de catastrophes naturelles), de concertation et de coordination.

Le département de l'eau est actuellement en train d'actualiser l'étude du Plan National de Protection contre les inondations afin de dresser l'état d'avancement des traitements sites vulnérables et de mettre à jour les données et les informations concernant les points noirs et les plans d'actions de lutte contre les inondations.

## a/ Mesures réglementaires et institutionnelles

Les mesures réglementaires recommandées par le PNE concernent essentiellement la publication du décret portant application des articles 85, 94, 95 et 96 de la loi sur l'eau et l'amendement des textes en relation notamment la loi 10-95 sur l'eau et les lois 12-90 et 25-90 relatives respectivement à l'urbanisme et aux lotissements en vue de les compléter par des dispositions qui couvrent les aspects liés à la prévision et la gestion du risque inondation.

En attendant la refonte du cadre réglementaire relatif aux inondations, il y a lieu d'activer la mise en œuvre de la circulaire relative à la prévention des risques d'inondations de 2005.

## b/ Extension et modernisation du réseau climatologique

En matière d'extension et de modernisation du réseau climatologique, le PNE recommande :

- Implantation de nouvelles stations météorologiques dans les zones montagneuses et désertiques pour avoir un réseau représentatif ;
- Equipement des stations météorologiques en matériel de mesure et de transmission moderne ;
- Acquisitions de nouvelles stations radar pour bien couvrir le territoire national ;
- Mise en place d'un système d'information météorologique, climatique et hydro climatique afin de consolider les acquis, les maintenir et les améliorer constamment.

## c/ Extension et modernisation du réseau hydrologique

Pour la modernisation du réseau hydrologique le PNE commande :

- L'aménagement des sections au niveau des stations hydrologiques pour les rendre stables et faciliter le jaugeage ;
- L'aménagement de nouvelles stations hydrologiques au niveau des sous-bassins non contrôlés ;
- l'équipement des stations hydrologiques en matériel de mesure et de transmission moderne;
- l'équipement de petits barrages en moyens de mesure des niveaux d'eau, de l'évaporation, de la pluviométrie et en moyens moderne de transmission des données
- doter les ABH en moyens humains suffisants pour l'exploitation du réseau de mesure (Observateurs de stations, brigade mobile pour les jaugeages et pour la réparation du matériel) ;

– l’externalisation de la réparation du matériel de mesure et des jaugeages éventuellement.

d/ Renforcement de la prévision, de l’annonce de crue et de la gestion des situations de crise

Le renforcement de la prévision, de l’annonce de crue et de la gestion des situations de crise nécessite :

– Des modèles de prévision nécessaires pour le suivi des crues et l’évolution des situations hydrologiques. A cet effet, plusieurs axes de recherche en matière de prévision peuvent être développés dans un cadre de conventions entre les institutions compétentes nationales ou internationales, notamment l’optimisation des réseaux de mesures, la modélisation des écoulements, la fixation et la régionalisation des seuils d’alerte, l’échange des informations, la communication, la sensibilisation, la formation, ...etc ;

– Des dispositifs de détection, de surveillance et d’alerte (stations de télémessures de contrôle de niveau d’eau...) ;

– Disposer d’un système d’annonce de crue et d’un plan de secours indiquant :

o les caractéristiques ainsi que les mesures destinées à donner l’alerte aux autorités et aux populations, les cas et modalités d’alerte, les autorités qu’il y a lieu de prévenir ;

o Des consignes relatives aux seuils d’alerte pluviométriques et/ou hydrométriques de différents niveaux (préalerte, alerte). Ces consignes doivent être établies par l’agence de bassin hydraulique, les services de la météorologie nationale et les autorités locales ;

o Des consignes de gestion des eaux de retenues de barrages en période de crues doivent être établies et mis en œuvre par l’agence de bassin hydraulique en concertation avec les utilisateurs desdites eaux, notamment, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole, l’Office National de l’Eau Potable et l’Office National de l’Electricité;

o l’organisation des secours, les modalités et les entités responsables de l’évacuation des populations ;

o les moyens d’évacuation, le rôle et les moyens d’intervention de la protection civile ;

o les sites pré-déterminés pour l’accueil des populations sinistrés ;

o les modalités d’évaluation des dégâts ;

o les actions d’information et de sensibilisation de la population sur les systèmes

d'alertes et d'urgence en cas d'inondation et la définition des actions à suivre dans ces cas là.

– Instaurer, après chaque événement de crue, les collectivités locales et les agences de bassins hydrauliques, d'une procédure permettant un retour d'expérience en restituant toutes les données sur une crue enregistrée pour s'en servir pour caler et valider les méthodes d'évaluation du risque inondation de crue.

e/ Sensibilisation sur les risques d'inondation.

La sensibilisation de tous les acteurs concernés (ministères, collectivités locales, population...) sur l'enjeu des risques d'inondations dans un contexte de changement climatique par :

– La matérialisation des limites des zones inondables sur le terrain dans secteurs courtisés par les promoteurs (Périphérie des agglomérations urbaines, zones à potentialités touristiques...) avec des panneaux indiquant clairement qu'il s'agit d'une zone exposée aux inondations;

– La sensibilisation des investisseurs et promoteurs à la nécessité de tenir compte des risques liée aux inondations dans tout projet d'investissement et la promotion de techniques dites douces de prévention et d'atténuation de ces risques.

f/ Renforcement des capacités et capitalisation du savoir-faire des compétences nationales dans le domaine de la protection contre les inondations

La base de toute stratégie ou opération de lutte contre les inondations dans ses différentes composantes (prévisions, réglementation, gestion et organisation) est une meilleure connaissance du "Risque Inondation" et une meilleure maîtrise des facteurs techniques rentrant dans la génération et la limitation de ce risque.

Comme l'Ingénierie Hydraulique Nationale demeure l'outil indispensable pour disposer, à toutes les étapes de la chaîne de décision, d'une connaissance documentée, scientifique et impartiale, sur l'appréciation de ce risque, les moyens de le limiter et les coûts qui en découlent, une attention particulière devra être accordée au développement de l'ingénierie nationale par la mise en place d'un programme d'ingénierie articulé et cohérent visant à :

– Favoriser le développement par l'ingénierie nationale d'un savoir-faire et d'une veille technologique en matière de modélisation, de conception et de mise en œuvre des dispositifs d'alerte hydrométéorologiques en relation avec les organismes publics nationaux spécialisés, les écoles d'ingénieurs nationales et des organismes internationaux disposant d'une expertise dans ce domaine ;

– Renforcer des capacités des organismes chargés d'examiner les projets d'investissement prévoyant un développement de l'étendue du tissu urbain vers les cours d'eau ou les dépressions naturelles dans le domaine de protection contre les inondations (Direction Générale des Collectivités Locales, Fonds d'Equipement

Communal, Directions des investissements des grandes communes urbaines, ....) ;

– Mettre en place des cursus particuliers à l'Université, dans les écoles d'Ingénieurs et les Centres de Recherche afin de favoriser la recherche pluridisciplinaire, les relations inter-universités avec les autres pays, particulièrement de l'arc Méditerranéen, la formation des futurs ingénieurs, urbanistes, décideurs dans le domaine de protection contre les inondations.

#### g/ Autres mesures non structurelles

Les autres mesures non structurelles à entreprendre en termes de renforcement de la prévention du risque d'inondation concernent :

– Elaboration par les ABH des plans directeurs de protection contre les inondations par bassin pour :

o Identifier les sites exposés et vulnérables aux inondations ;

o Classification et priorisation des sites en fonction des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

o Délimiter et établir d'une cartographie des zones inondables;

– L'adoption d'une approche économique lors de la recherche de solutions de protection contre les inondations. L'intégration de toutes les solutions envisageables à savoir : Prévision et annonce de crues, révision de l'occupation du sol, réalisation des ouvrages de protection, organisation des secours et de l'évacuation des personnes, dans une approche économique comparant à tout moment l'espérance des dégâts et les coûts des solutions préconisées est la démarche à suivre à l'avenir dans ce domaine.

#### h/ Mesures structurelles

A court et moyen terme, les actions à entreprendre pour atténuer les effets néfastes de ces inondations sont constituées par des actions de première urgence. Certaines sont basées sur des études préliminaires et d'autres sur la base d'identification de projet.

La première tranche, engagée par le Département de l'Eau concernant la protection des sites contre les inondations, a concerné 50 sites prioritaires pour un budget de 6 milliards de DH. Il intéresse de grandes villes comme Casablanca, Agadir, Marrakech, Tétouan, Fès Tanger, des villes moyennes comme Azrou, Tan Tan, Guelmim, Sidi kacem, Jerrada, des petites villes, comme Boudnib, Moulay yacoub Aïn Louh ou Ait Hamza, des douars, des vallées touristiques, des plaines agricoles ou des palmeraies. Ce programme devrait s'élargir aux autres sites à la lumière de l'étude d'actualisation du PNI entreprise actuellement par les services du Département de l'Eau.

La mise en œuvre de ces actions prioritaires passe par la réalisation, dans les meilleurs délais et avec la qualité requise, des études de faisabilité technique, économique et environnementale et des études détaillées de protection contre les inondations des zones à risque définies par le Plan National de lutte contre les Inondations en regroupant géographiquement ces études et en les articulant d'une manière favorisant la cohérence technique des documents produits, la mobilisation optimale de l'expertise nécessaire et la capitalisation en conséquence du savoir-faire national.

La protection des 400 sites identifiés par l'étude du Plan National de protection contre les Inondations nécessite une enveloppe estimée à plus de 25 Milliards de Dh.

#### i/Poursuite des réformes réglementaires et institutionnelles

Les mesures d'ordre réglementaire et législatif à prendre à court et moyen terme pour la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la protection contre les inondations concernent notamment l'amendement des textes législatifs en relation avec la protection contre les inondations (loi sur l'eau, et éventuellement les lois relatives à l'urbanisme) pour y introduire :

- L'obligation de la prise en compte des exigences de la protection contre les inondations dans tous les documents de planification sectorielle, les plans d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme (schémas directeurs d'aménagements urbains (SDAU), plan de zonage, plans d'aménagements, permis de lotir...), et lors de l'implantation des projets industriels, touristiques et d'infrastructure ;
- L'obligation de réalisation par les promoteurs publics ou privé des études détaillées de prévention des risques d'inondation lors de la conception des projets urbanistiques, industriels, touristiques et d'infrastructure. Les autorisations requises pour ces projets seront subordonnées à la réalisation de ces études et à l'intégration des solutions recommandées par celles-ci;
- Le principe et les règles et des normes à respecter lors de la conception et du dimensionnement des ponts, des dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales, et lors du calibrage et de l'aménagement des cours d'eau ;
- Les dispositions à prendre au préalable et les règles à observer lors de la rupture des barrages ;
- L'obligation d'établir des cartes des zones inondables à une échelle raisonnable par les ABH, pour les besoins de planification des projets urbanistiques, industriels, touristiques et d'infrastructure. Ces cartes ne devront cependant pas dispenser les promoteurs de ces projets des études détaillées de protection et de leur responsabilité en matière de protection de leurs projets ;
- Les modalités d'établissement des plans de gestion du risque d'inondation ;

– Des mécanismes d'assurance et d'indemnisation sur les pertes subies et de compensation sur les immobilisations abandonnées dans le cadre de la révision d'occupation du sol imposée par l'administration.

## **Objectif stratégique3 Domaine 3**

### **Déclaration des résultats**

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace

- Etablissement des cartes d'aptitudes à l'urbanisation pour tout le Maroc
- Utilisation des cartes d'aptitudes à l'urbanisation comme fond de base lors de l'établissement des documents d'urbanisme.
- Après l'expérience d'Al Hoceima, un besoin a été exprimé à la Banque Mondiale en vue de la généralisation future de ces cartes.

# Objectifs stratégiques

---

## Objectifs Stratégiques 1

*Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable*

### Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

Dans le cadre du projet d'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des risques, piloté par le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG) avec l'appui de la Banque Mondiale, une série d'actions ont été réalisées, en l'occurrence :

- Modélisation probabiliste de cinq risques majeurs (les tremblements de terre, les inondations, les tsunamis, la sécheresse et les glissements de terrains) ;
- Évaluation de l'impact de chocs éventuels sur l'infrastructure, la population et sur l'économie nationale ;
- Élaboration d'un Logiciel SIG (MnhPRA) permettant la cartographie des risques (jusqu'au niveau de la commune), la simulation de chocs et l'évaluation de leur impact, et l'élaboration de scénario de prévention au niveau sectoriel, leur coût et leur retour sur investissement.
- Identification des orientations stratégiques et des grandes lignes d'une stratégie Nationale de gestion des risques ;
- Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des risques au Maroc.

## Objectifs Stratégiques 2

*Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas*

### Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

Un comité interministériel, coordonné par le MAGG et le Ministère de l'Intérieur, assure le suivi de l'étude d'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques.

Le même comité continue à assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des orientations et recommandations de cette étude (à noter que parmi les recommandations de l'étude, l'institutionnalisation de cette plate forme de coordination en un Bureau national de coordination).

Dans le cadre du renforcement des capacités des parties prenantes, le MAGG a organisé :

- une formation au profit des points focaux des Ministères concernés et des cadres de 29 agences urbaines à l'utilisation du logiciel MnhPRA;
- un voyage d'étude au Vietnam au profit d'une délégation de 6 personnes (3 élus et 3 représentants du Gouvernement).

## Objectifs Stratégiques 3

*Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement*

### Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

En complément à l'étude réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale, le MAGG et le Ministère de l'Intérieur, en concertation avec l'ensemble des départements et institutions concernés et en partenariat avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), envisage de lancer une étude sur les politiques publiques en matière de gestion des risques au Maroc.

Cette étude sera axée sur la gouvernance de la gestion des risques au Maroc et inclura un examen par les pairs selon les pratiques de l'OCDE. L'objectif est d'ouvrir des perspectives par la comparaison avec les meilleures pratiques internationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de l'étude réalisée avec la Banque Mondiale, le MAGG coordonne le montage d'un projet d'appui technique et financier pour la construction d'infrastructures nécessaires pour l'amélioration de la résilience aux risques de catastrophes.

Pour plus d'efficacité, les départements concernés ont convenu de concentrer les efforts, dans un premier temps, sur la région du Gharb (ouest du Maroc) pour les inondations et la région du Nord (Al Hoceima) pour les séismes.

# Priorité d'action 1

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.*

## Indicateur 1

*Il existe la politique nationale et le cadre d'action légale de réduction de risque avec les responsabilités décentralisées et les capacités à différents niveaux.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans les décisions de planification et d'investissement public? Oui

**Plan national de développement**

Oui

· [Dynamique de la réduction de la pauvreté au Maroc](#)

· [Observatoire National du Développement Humain](#)

· [Observatoire National du Développement Humain](#)

**Stratégies sectorielles et plans**

Oui

· [protection contre les inondations : actions du Plan National de l'Eau \(PNE\)](#)

**Stratégies et politiques en matière de changement climatique**

Oui

· [Changement climatique au Maroc](#)

**Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté**

Oui

**Bilan commun des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD)**

Oui

## **Politique de défense civile, stratégie et planification des interventions d'urgence**

Oui

Des dispositions législatives et/ou réglementaires ont-elles été prises pour la gestion des risques de catastrophe? Oui

### **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Actuellement le Maroc avec son nouveau système de gouvernance à l'échelle de la région, compte décentraliser la gouvernance de gestion et de réduction des risques de catastrophes aux régions nouvellement constituées.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Le défi rencontré actuellement réside dans la mise en place de mécanismes de coordination entre les parties concernées par la réduction des risques. Le Maroc est entrain de mettre en place un groupe interministériel pour répondre à la problématique de la coordination. Pour arriver à cet objectif (améliorer la coordination), le Maroc est entrain de réaliser une étude avec l'appui de la Banque Mondiale, l'OCDE et la coopération Suisse.

## **Indicateur 2**

*Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction de risque à tous les niveaux administratifs*

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### **Questions clés et moyens de vérification**

Quelle est la part des budgets affectée, d'une part, à la réduction des risques et, d'autre part, aux interventions et aux opérations de reconstruction?

	<b>La réduction des risques / prévention (%)</b>	<b>Secours et de reconstruction (%)</b>
<b>Budget National</b>		

**Budget décentralisé / sous-national**

**Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)**

### **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

L'absence d'une loi sur la gestion des risques au Maroc, et le retard dans l'élaboration de la stratégie nationale pour la gestion des risques constituent les principales contraintes qui bloquent l'avancée du Maroc dans la réduction des risques malgré de nombreux efforts qui restent très localisés et sans impact réel au niveau national.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Le grand projet de la régionalisation élargie que le Maroc est entrain de finaliser, va sans doute permettre au niveau régional et local de se pencher réellement sur la mise en place d'une stratégie régionale en matière de la réduction des risques de catastrophes. L'autonomie de gestion du territoire et l'autonomie financière va permettre au Maroc d'allouer une part importante pour la prévention et la la réalisation des opérations de reconstruction.

Le Maroc est de plus en plus conscient de la nécessité de prendre au sérieux la prise en compte de la réduction des catastrophes dans ses projets de développement.

- Différents plans d'interventions, propres à certains départements ce qui constitue une faiblesse institutionnelle importante ;
- Quasi absence de coordination entre les différents départements ;
- Absence de partenariat public-privé pour le partage des coûts des risques ;
- Insuffisance des ressources humaines et financières ;

#### Recommandations

- La prise en compte de la planification à long-terme en matière de gestion intégrée des risques tout en priorisant les cas urgents ;
- Instauration d'un cadre institutionnel bien défini et prévisible ;
- Mise en place d'un bureau national pour la gestion des risques dans le but de créer une coordination nationale.
- Désigner un interlocuteur unique pour suivre les projets avec les instances internationales.

## Indicateur 3

*La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local*

Niveau de progrès atteint? 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

### Questions clés et moyens de vérification

Les autorités locales disposent-elles de responsabilités et de crédits réguliers/systématiques en matière de réduction des risques de catastrophe? Non

**Législation (Les autorités locales disposent-elles d'un mandat en matière de réduction des risques de catastrophe en application d'une législation spécifique?)**

Oui

· [LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE/VOIR ARTICLE 8](#)

· [Projet de loi assurance risques](#)

**Crédits budgétaires régulièrement alloués aux autorités locales en vue de la réduction de risque de catastrophe** Non

**Estimation du pourcentage des budgets locaux alloué à la réduction des risques de catastrophe**

## **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Dans la nouvelle architecture de l'entité nationale qui aura pour mission la coordination des actions liées à la réduction des risques de catastrophes, le Maroc dans le cadre de la nouvelle régionalisation donnera une certaine autonomie de gestion des risques au niveau local, et à la gestion des ressources financières pour intervenir en cas de catastrophes naturelles ou technologique. Le fonds nationale de lutte contre les catastrophes naturelles qui existe déjà depuis 2009, pourra jouer le rôle de fonds de régulation des fonds régionaux, ceci pour compenser les différences économiques qui existent entre les régions.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Dans le cadre de la nouvelle régionalisation avancée, et la gouvernance régionale qui sera de mise, le problème de coordination entre les partenaires clés ne se posera plus. Ce sont les partenaires régionaux clés régionaux qui joueront un rôle primordial dans la réduction des risques. Et de ce fait, les objectifs souhaités seront atteints d'une façon améliorée.

## **Indicateur 4**

*Une plateforme multi -sectorielle pour la réduction de risque fonctionne*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### **Questions clés et moyens de vérification**

Les organisations de la société civile, les institutions nationales de planification et de financement, et les organisations clés dans les domaines économiques et du

développement sont-elles représentées dans la plate-forme nationale? Oui

<b>Membres de la société civile (les dénombrer)</b>	5
<b>Institutions nationales de financement et de planification (indiquez des nombre absolus)</b>	3
<b>Organismes sectoriels (les dénombrer)</b>	26
<b>Secteur privé (les dénombrer)</b>	6
<b>Institutions scientifiques et universitaires (les dénombrer)</b>	15
<b>Organisations de femmes participant aux plateformes nationales (les dénombrer)</b>	3
<b>Autres (veuillez préciser)</b>	secteur bancaire

**De quelle autorité la coordination des actions de réduction des risques de catastrophe relève-t-elle?**

<b>Dans le Cabinet du Premier Ministre/Président</b>	Oui
<b>Dans l'unité de planification et/ou de coordination centralisée</b>	Oui
<b>Dans le Département de la protection civile</b>	Non
<b>Dans le Ministère de la planification environnementale</b>	Oui
<b>Dans le Ministère des finances</b>	Non
<b>Autres (veuillez préciser)</b>	

**Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Le Maroc a pris du temps pour mettre en place une plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes, mais ceci est du au temps qui a été réservé pour résoudre les problèmes de coordination entre partenaires clés. Actuellement grâce à l'appui de la BM et de l'OCDE, coopération suisse nous somme su le point

de mettre en place un groupe interministériel qui sera institué par un décret et dont les missions seront identifiées.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Actuellement trois partenaires clés sont considérés, il y a le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'Environnement. D'autres partenaires aussi importants seront joints à ce groupe, notamment l'Équipement, la Santé, l'Éducation nationale, le ministère de l'eau, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, la Protection Civile, l'Industrie, l'Agriculture, Direction Générale des Collectivités Locales, etc...

Le Maroc vous informera sur l'avancement de cette étude une fois achevée.

## Priorté d'action 2

*Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce*

---

### Indicateur 1

*L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous jacents dans les secteurs clés.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### Questions clés et moyens de vérification

Des données nationales d'évaluation multirisque permettent-elles d'éclairer les décisions de planification et de développement? Oui

<b>Evaluation multirisques</b>	Non
<b>% d'écoles et d'hôpitaux évalués</b>	
<b>Ecoles vulnérables aux catastrophes (les dénombrer)</b>	
<b>Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation.</b>	Non
<b>Les normes nationale convenue pour l'évaluation des multi risques</b>	Oui
<b>Évaluation des risques conservée dans une base de données centralisée (institution responsable)</b>	Oui
<b>Format uniformisé pour l'évaluation des risques</b>	Non
<b>Format d'évaluation des risques personnalisé par l'utilisateur</b>	Non
<b>Les risques futurs/probables sont-ils évalués?</b>	Oui

**Veillez énumérer les secteurs ayant déjà utilisé des évaluations des risques de catastrophe comme prérequis à la programmation et à la planification du développement sectoriel.**

## **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

L'évaluation ne se fait pas systématiquement mais à l'occasion de la survenue des catastrophes. Exemple lors des inondations de fin 2014 au Sud du Maroc, une évaluation des dégâts occasionnés par les inondations a été faite pour les écoles rurales en régions montagneuses difficile, notamment dans les régions d'ouarzazate, sidi ifni, Goulmim et la région d'El Haouz. Egalement après le séisme d'Al Hoceima en 2004, plusieurs études de relevés sismographiques ont été faits dans la région d'Al hoceima au Nord du Maroc (région méditerranéenne).

Le Maroc va rectifier cela dans la présente étude, où nous avons relevé qu'il faudra faire d'une manière régulière une évaluation des risques par types dans les régions à risques, le problème qui se posait c'est le financement de ces actions d'évaluation.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Le Maroc est conscient qu'il faudra faire des évaluations de risques aussi bien au niveau national, régional et local, mais une contrainte se pose de taille, c'est le problème de financement de ces actions. pour l'évaluation des vulnérabilités sociales, économiques, environnementales le Maroc réalise ces actions dans le cadre des prérogatives des ministères compétents, l'évaluation économique et sociale est faite par le Haut commissariat au Plan et par le Conseil Economique Sociale et Environnement, Quant à l'évaluation environnementale elle assurée par le ministère de l'environnement.

## **Indicateur 2**

*Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités*

## Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les pertes et aléas dus aux catastrophes sont-ils systématiquement enregistrés et analysés? Oui

**Des bases de données des pertes dues aux catastrophes existent et sont régulièrement mises à jour.**

Oui

**Des rapports sont produits et utilisés pour la planification par les ministères des finances, de la planification et des différents secteurs (à partir des bases de données sur les catastrophes et les systèmes d'information)**

Oui

**Les aléas font l'objet d'un suivi cohérent au travers des localités et des subdivisions territoriales**

Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Le problème réside dans la multitude de bases de données qui existent au sein des institutions clé, mais le Gouvernement tend actuellement à unifier ces bases de données pour que les indicateurs de suivi identifiés puissent être fiables.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Le Maroc possède deux base de données la base de données (MnhPRA) et la base DESINVENTAR.

## Indicateur 3

*Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir? Oui

<b>Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement</b>	Oui
<b>Préparation au niveau local</b>	Oui
<b>Systèmes et protocoles de communication utilisés et mis en application</b>	Oui
<b>Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

ce système fonctionne bien dans les localités qui ont connues des catastrophes récurrentes, surtout les inondations.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Il faudrait appuyer les localités pour qu'elle puissent mettre en place des systèmes

d'alertes, leur donner les moyens et de renforcer leurs capacité. aussi il va falloir faire des exercices de simulation au moins une fois par an.

## Indicateur 4

*L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques trans-nationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction de risque.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Votre pays participe-t-il à des actions régionales ou infrarégionales de réduction des risques de catastrophe? Oui

Mise en place et maintien de suivi des aléas au niveau régional	Non
Évaluation des risques au niveau régional ou infrarégional	Oui
Alerte rapide régionale ou infrarégionale	Oui
Définition et mise en œuvre de protocoles pour le partage transfrontalier d'informations	Non
Mise en place et affectation de ressource aux stratégies et au cadres d'action régionaux et infrarégionaux.	Non

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Dans le cadre de la coopération avec l'union européenne, le Maroc est membre de l'accord europa risques majeurs, et dans ce cadre, le Maroc abrite un centre euro-

méditerranéen sur l'évaluation sismiques dans la région. Le Maroc participe deux fois par an aux travaux dudit accord. En novembre 2015, le Maroc a co-organisé une simulation d'un tsunami concernant trois pays : l'Espagne, le Portugal et le Maroc, ceci avec l'appui de l'Union européenne. Dans le cas des invasions acridienne, nous avons une coopération avec la Mauritanie et le Mali pour coordonner nos actions afin de venir à bout de ce fléau.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

A l'avenir, nous pensons travailler également avec les pays du Maghreb, surtout avec l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

# Priorité d'action 3

*Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux*

---

## Indicateur 1

*Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs ( à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information)*

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes? Oui

<b>La diffusion proactive de l'information</b>	Non
--	-----

· [Gestion des risques au Maroc](#)

<b>Mise en place de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés)</b>	Oui
--	-----

<b>Les informations sont diffusées avec directives proactives de gestion des risques de catastrophe</b>	Non
---	-----

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

En plus de la base de donnée DESINVENTAR qui est accessible pour tout le monde, le Maroc est entrain de mettre en place un réseau d'échange de données entre ministères mais aussi entre experts compétents dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Nous avons une autre base de données MAPRA

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Le Maroc est dans la bonne voie pour asseoir une plateforme d'échange des données et informations sur les risques de catastrophes, plusieurs outils existent notamment les bases de données (MnhPRA) et des inventaires.

## Indicateur 2

*Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction de risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

La réduction de risques de catastrophes est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale? Oui

<b>À l'école primaire</b>	Oui
<b>Au secondaire</b>	Oui
<b>Programme de l'université</b>	Oui
<b>Dans l'enseignement professionnel</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clés (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La prise en compte des risques de catastrophes dans les cursus scolaires n'a pas bien ancré, des efforts doivent être déployés, et le Maroc y travaille pour améliorer

ceci. Dans le cas de l'enseignement professionnel, l'enseignement est axé beaucoup plus sur les risques technologiques que sur les risques naturels. Parfois la protection civile réalise avec les écoliers des exercices de simulations dans le cas d'un incendie par exemple qui pourrait survenir dans les écoles.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Plusieurs programmes vont être lancés qui prendront en compte l'éducation nationale, mais aussi le département ministériel qui s'occupe des handicapés et des femmes. Le Maroc compte mettre en oeuvre les actions de Sendai concernant la reconstruction, la réalisation des infrastructures résilientes notamment les écoles, les hôpitaux et les sites touristiques. Pour réaliser ces objectifs les différents lois devront être respectées comme par exemple les règles de constructions, le respect des plans d'aménagement etc...

## Indicateur 3

*Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de la rentabilité sont développés et renforcés.*

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

La réduction de risque de catastrophes est-elle incluse dans le budget national alloué à la recherche appliquée? Oui

**Recherche sur les programmes et les projets**

Oui

**Mise en application/utilisation de résultats de recherche, produits ou études par des institutions publiques et privées**

Oui

· [Centre euro-méditerranéen sismiques](#)

**Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes**

Oui

## **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Le CEPRIS :

OBJECTIFS de sa création:

Etude sismotectonique régionale et l'évaluation de l'aléa et du risque sismique dans les pays de la Méditerranée occidentale (Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal et Tunisie), en collaboration avec leurs centres sismologiques et les centres spécialisés de l'Accord et en concertation avec la Protection Civile, les départements ministériels concernés par la gestion des risques et le secteur universitaire.

### **PRINCIPALES ACTIVITES**

Les actions de bases sont axées sur les travaux suivants:

Catalogue de sismicité historique et instrumentale:

constitution et actualisation d'une base de données sismiques interactive.

Cartographie régionale: élaboration des cartes sismiques et sismotectoniques;

Aléa sismique: développement d'approches pour explorer les données historiques et sismotectoniques disponibles et élaborer l'évaluation de l'aléa sismique actualisée;

Etudes et évaluation du potentiel des tsunamis sur les côtes marocaines.

### **SUR LE PLAN NATIONAL**

Contribution à la gestion des crises sismiques au niveau national

Auscultation sismique des grands barrages pour le compte de la Direction des Aménagements Hydrauliques ;

Surveillance et étude sismiques de la région du Déroit pour les besoins du Projet de Construction de la Liaison fixe Afrique-Europe à travers le Déroit de Gibraltar pour le compte de la Société Nationale d'Etudes du Déroit ;

Contribution aux opérations de renouvellement et extension du réseau sismique actuel (depuis 2009) par un réseau sismique numérique V-SAT nouvelle génération pour la surveillance et l'alerte sismique en temps réel. Ce réseau est constitué d'une cinquantaine de stations dont les deux tiers sont large bande pour la prévention et la réduction du risque sismique et ses conséquences ;

Contribution à l'extension du réseau d'accélérographes mis en place dans les sites de grands ouvrages à travers le pays pour et contribution à une meilleure planification de l'extension des tissus urbains au Maroc ainsi que pour les travaux de génie civil.

Contribution à la configuration, acquisition et installation d'un nouveau réseau de stations permanentes GPS pour la mise en évidence des contraintes et des déplacements de la croûte terrestre ;

Installation de marégraphes pour la surveillance du niveau de la mer en temps réel pour la contribution aux efforts internationaux développés en matière de surveillance et d'alerte des tsunamis.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Plusieurs universités marocaines participent à des études se rapportant à l'évaluation des risques de catastrophes. Certaines universités dans le cadre d'action intégrée avec des universités étrangères arrivent à financer leurs études, par contre plusieurs autres ont des difficultés à financer leurs recherches. La crainte réside beaucoup plus dans le manque de financement que dans le manque de chercheurs. Certaines études sont financées par l'Etat à travers des conventions université-Etat, mais les fonds déployés sont insuffisants.

## Indicateur 4

*Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les campagnes d'éducation du public sur la réduction des risques de catastrophe destinées aux collectivités et autorités locales exposées incluent-elles les risques de catastrophe? Oui

<b>Campagnes d'éducation du public pour mieux sensibiliser aux risques</b>	Oui
<b>Formation du gouvernement local</b>	Oui
<b>Gestion des catastrophes (préparation et intervention d'urgence)</b>	Oui
<b>Gestion préventive des risques (risques et vulnérabilités)</b>	Oui
<b>Directive pour la réduction des risques</b>	Oui
<b>Accessibilité de l'information sur la réduction de risque de catastrophes au niveau des</b>	Oui

**Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Plusieurs actions de renforcement de capacités des élus locaux et gestionnaires des risques ont été réalisées. certaines ONG participent également à la sensibilisation des populations aux risques de catastrophes naturelles. les campagnes de sensibilisation concernent en premier lieu les inondations la sécheresse et l'invasion acridienne au sud du Maroc. Plusieurs comités régionaux provinciaux ont vu le jour pour gérer les risques au niveau locales.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Avec la nouvelle régionalisation et l'autonomie financières les localités auront plus de moyens pour réaliser des actions pour la réduction des risques de catastrophes. Une attention particulière va être donnée aux systèmes d'alertes surtout pour les inondations, les intempéries et les raz de marées au niveau des côtes.

# Priorité d'action 4

*Réduire les facteurs de risque sous-jacent*

---

## Indicateur 1

*La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et les plans d'environnement incluant la planification, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.*

Niveau de progrès atteint? 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes? Oui

<b>Législation pour la protection des espaces</b>	Oui
<b>Paiements pour les services des écosystèmes</b>	Oui
<b>Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)</b>	Oui
<b>Evaluation des impacts environnementaux</b>	Oui
<b>Projets et Programmes sur le changement climatique</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La promulgation de la charte sur le développement durable en fin de l'année 2014, pourra inciter le gouvernement à prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans les plans et programmes du pays.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Par exemple pour les changements climatiques, le Maroc a élaboré son INDCs, et a réalisé plusieurs programmes dans le domaine des énergies renouvelables. En plus le Maroc va participer activement à la COP 21 à Paris et organisera en 2016 la COP 22 à Marrakech.

## Indicateur 2

*Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque.*

Niveau de progrès atteint? 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers? Oui

<b>Assurances pour les cultures et les propriétés</b>	Oui
<b>Plans de garantie de l'emploi intérimaire</b>	Oui
<b>Transferts d'argent sous réserve ou non</b>	Oui
<b>Microfinancement (épargne, emprunts, etc.)</b>	Oui
<b>Micro assurances</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Dans le cadre du développement humain au Maroc plusieurs de ces indicateurs ont

été appréhendés. le gouvernement amis plusieurs actions au profit des populations vulnérables notamment les veuves avec création d'un salaire spécifique à ces personnes. création des indemnités sur la perte de l'emploi, etc. En milieu rural mise en place d'un système de micro financement au profit des femmes rurales pour les aider à améliorer leur niveaux de vie, le Maroc est donnée comme pays expérience o^ce genre d'action a été un sucée.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Le seul défi qui restent pour atteindre les objectifs du développent humain au Maroc c'est le temps nécessaire pour arriver à ce que ces actions puissent concerner toute la population démunie. Vue la cadence de réalisation le Maroc est en bonne voie pour répondre aux exigences de ces populations en difficulté.

## Indicateur 3

*Des politiques et des plans sectoriels, d'économie et de production sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les risques et bénéfices de la réduction de risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics? Oui

**Systemes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction de risque de catastrophes**

Oui

**Veillez fournir des exemples spécifiques (infrastructures publiques, transports et communication, ressources économiques et facteurs de production**

Hopitaux, infrastructures touristiques

**Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les**

Oui

## **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Deux importantes études ont été réalisées au niveau de deux villes importantes Casablanca et Rabat, cet étude a essayé d'identifier l'impact d'un tsunami sur les pertes économiques, de ces deux villes et comment le Maroc pourra mettre en sécurité les point économiques névralgiques, notamment par l'orientation des aménagement de zones industrielles dans des zones sûres ou moins sujettes à des risques de catastrophes.

Au niveau des nouveaux plan d'aménagement territorial, le facteur risques de catastrophes est pris en compte, également dans les études d'impact sur l'environnement.

Certains bâtiments administratifs à Rabat ont été délocalisés sur une dizaine d'année dans une localité périphérique plus sûre est loin de la côte atlantique.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Pour répondre aux problèmes de la vulnérabilité des secteurs de production ou des populations, le Maroc a opté pour la création de nouvelles villes dans territoires stables du point de vue sismique et plus résilients aux risques d'inondations par exemple. Plusieurs villes nouvelles ont vu le jour, comme exemple TAMESNA aux environs de Rabat, TAMANSOURT aux environs de la ville de Marrakech , TAGADIRT aux environs de la ville d'Agadir qui a connu un séisme meurtrier en 1960 (12000 morts) et SALA AL JADIDA dans la région de la ville ancienne de SALE.

## **Indicateur 4**

*La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction.*

Niveau de progrès atteint? 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à

tous les niveaux

### Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables? Oui

<b>Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables</b>	Oui
<b>Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains</b>	Oui
<b>Formation des maçons aux technologies de construction sûres</b>	Oui
<b>Distribution de terres sans risque aux ménages et aux collectivités à faible revenu</b>	Oui
<b>Intégration de risque dans la réglementation relative au zonage des terres et à l'aménagement immobilier privé</b>	Oui
<b>Réglementation de la délivrance des titres de propriété</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, mais pas à un échelle généralisé. Par exemple pour l'intégration des normes de construction, cette norme est respectée dans la région d'agadir.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Les agences d'urbanismes et le Ministère de l'Habitat et d'équipement veillent aux respect des normes de construction.

## Indicateur 5

*La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les programmes après l'apparition de catastrophe intègrent-ils explicitement un budget pour la réduction des risques de catastrophe et un relèvement résilient? Oui

**% des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes**

**Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe des autorités locales pour les opérations d'intervention et de relèvement**

Oui

**Évaluation des risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après catastrophe**

Oui

**Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe**

Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Pour le volet concernant le renforcement de capacités, plusieurs programmes ont été élaboré dans ce sens concernant les gestionnaires des risques en générale. Ce programme a concerné les cadres et responsables travaillant dans les institutions concernées par la réduction des risques (Ministère de l'Intérieur, Protection Civile, Ministère de l'environnement, santé, habitat, équipement).

Des efforts sont également déployés pour améliorer le statut juridiques du genre humain, notamment pour les handicapés et la femme.

Après le risque sismique de la région d'Al Hoceima et des dernières inondations que le Maroc a connu, la planification des opérations de reconstruction a connu une nette amélioration du fait du retour d'expérience.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Pour la partie % du fonds de recouvrement, le Maroc n'a pas opté de cette manière c'est à dire réserver un % du budget de l'Etat, ou du budget d'un des Ministères clé pour participer à la réduction des risques de catastrophes, mais il y a mis à jour d'un Fonds de lutte contre les catastrophes naturelles (FLCCN), géré par le Ministère de l'intérieur mais avec la collaboration des autres partenaires, et ce Fonds entre dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'amélioration de la résilience du Maroc face aux risques de catastrophes naturelles.

## Indicateur 6

*Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Les incidences des grands projets de développement sur la réduction des risques de catastrophe font-elles l'objet d'une évaluation? Oui

Les coûts/avantages de la réduction des risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans la conception et la mise en oeuvre des grands projets de développement? Oui

**Est-ce que les impacts des risques de catastrophes prennent en compte l'évaluation de l'impact environnemental?**

Oui

Par les autorités et institutions nationales et infranationales Oui

Par les acteurs internationaux du développement Oui

### **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La charte dur l'environnement et le développement durable (99.12, 2014) incite les promoteurs à prendre en compte les aspect de développement, de protection de environnement et de réduction des risques. Exemple pour le projet du port Tanger Med au Nord du Maroc, une évaluation environnementale stratégique a été réalisé pour justement évaluer les impact environnementaux mais aussi, les impacts socio-économiques. Pour tout les projets de développement une étude d'impact est obligatoire par l'application de la loi 12.03 de 2003 sur les études d'impacts sur l'environnement.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Le Maroc a mis en place une assise juridique concernant la réglementation environnementale, notamment la réglementation sur l'évaluation environnementale et la promulgation de la loi sur le développement durable. Et donc le Maroc à ce niveau il a atteint le progrès escompté pour pouvoir évaluer les risques pour les projets d'infrastructure.

# Priorité d'action 5

*Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent*

---

## Indicateur 1

*De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion de risque ont été mis en place dans une perspective de réduction de risque.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il, à l'échelle nationale, des programmes ou politiques de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention? Oui

**La réduction des risques de catastrophe est intégrée à ces programmes et politiques**

Oui

**Des mécanismes institutionnels sont mis en place pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, et font appel à la société civile et au secteur privé en sus du soutien du secteur public**

Oui

Des politiques ou programmes nationaux sont-ils en place pour défendre les écoles et les établissements de santé en cas de catastrophe? Oui

**Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux**

Oui

**Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux**

Oui

Les risques de catastrophe futurs sont-ils anticipés au travers du développement de scénarios et de la planification de la préparation? Oui

**Des scénarios de risques potentiels sont développés en prenant en compte les**

Non

## projections de changement climatique

**Les plans de préparation sont régulièrement mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs** Non

### **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

na

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

na

## **Indicateur 2**

*Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes.*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### **Questions clés et moyens de vérification**

Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elle en place pour faire face à une catastrophe? Oui

**Les plans d'intervention tiennent compte des spécificités des deux sexes** Oui

**Plans d'urgence/de gestion des risques pour une prestation continue de services de base** Oui

**Centres opérationnels et de communication** Oui

**Groupes de recherches et de secours** Oui

**Stocks de matériels de secours** Oui

**Abris** Oui

**Installations médicales sûres** Oui

**Prise en compte de la spécificité des personnes âgées et handicapées dans les secours, les refuges et les installations médicales d'urgence** Oui

**Les entreprises sont des partenaires proactifs de la planification et des opérations d'intervention.** Oui

## **Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)**

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Plusieurs Plans d'urgence spécifiques aux risques existent au niveau des ministères concernés. Par exemple le plan d'Urgence national pour la lutte contre les accidents des pétrolier en mer, institué par décret et dont le point focal est le Ministère de l'environnement. Le plan ORSEC sous la responsabilité du ministère de l'intérieur (CVC : centre de Veille et de la Coordination), etc...

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Des exercice de simulation sont réalisé chaque deux ans pour les catastrophes et accidents pétrolier en mer avec le concours de tout les partenaires concernés (Marine royale, gendarmerie; Ministère de l'intérieur, la Protection civile etc..). Cette année un exercice de simulation des tsunami a été réalisé au niveau régional avec la participation de l'Espagne, du Portugal et de l'Union européenne.

## Indicateur 3

*Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer la réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire.*

Niveau de progrès atteint? 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures?  
Oui

<b>Fonds nationaux de prévoyance pour les catastrophes</b>	Oui
<b>La réduction des risques futurs est prise en compte dans l'utilisation de fonds catastrophes</b>	Oui
<b>Dispositifs d'assurance et de réassurance</b>	Oui
<b>Obligations-catastrophes et autres mécanismes du marché des capitaux</b>	Non

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Le Maroc a mis à jour d'un Fond de lutte contre les catastrophes naturelles (FLCCN), géré par le Ministère de l'intérieur, avec la collaboration des autres partenaires, et ce Fond entre dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'amélioration de la résilience du Maroc face aux risques de catastrophes naturelles.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour

les surmonte dans le future.

Actuellement un comité interministériel a été crée crée pour coordonner les action du pays en matière des ressources financières réservées à la reconstruction.

## Indicateur 4

*Des procédures sont en place pour l'échange d'informations durant les aléas et catastrophes, et pour effectuer des analyses post-catastrophes*

Niveau de progrès atteint? 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe? Oui

<b>Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes</b>	Non
<b>Méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe</b>	Non
<b>Prise en compte de la sexospécificité dans les méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe</b>	Non
<b>Identifiez les Ressources humaines et les formé.</b>	Oui

### Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

na

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui

expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

na

# Facteurs de progrès

---

## a) Approche qui intègre une perspective multi-aléas de la réduction de risque et de développement

### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région?: Oui

Si oui, sont-ils mis en application dans les politiques de planification du développement?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Au Maroc, le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion des risques s'est construit progressivement et souvent de façon réactive au gré des grandes catastrophes. Ainsi, le tremblement de terre de la ville d'al Hoceima en 2004 a entraîné une réflexion approfondie sur les capacités de réponse aux grandes catastrophes et a abouti à une amélioration de la coordination de la réponse d'urgence grâce à la création du centre de veille et de coordination du ministère de l'Intérieur. Cette construction progressive n'a toutefois pas encore conduit au développement d'une stratégie transversale et intégrée pour la politique de gestion des risques au Maroc, ce qui reste marquée par une combinaison d'approche sectorielle. Sur les plans réglementaires et institutionnel, la politique de gestion des risques fait ainsi interagir les politiques publiques relatives à la sécurité civile, à la gestion de l'eau, à l'urbanisme et à l'habitat, à l'équipement et aux infrastructures, à l'environnement ou à l'agriculture. La loi cadre portant charte sur le développement durable, adopté en 2014, pourrait entraîner une meilleure harmonisation des politiques de prévention : elle prévoit le développement d'un cadre législatif relatif aux questions de prévention des risques.

### Documents et liens additionnels

- [Vers une stratégie de gestion des risques au Maroc.](#)

## b) La prise en compte de la question du genre et de

## **la réduction du risque est adoptée et institutionnalisée**

### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles et utilisées dans le cadre des prises de décision concernant les actions de réduction des risques et de relèvement ? : Oui

Les disparités entre les sexes sont-elles prises en compte de façon adéquate et sensée dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques et des programmes?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Au niveau local, les femmes ont une place importante et participent activement à la réduction des risques de catastrophes, elle sont organisées sous la forme associative. Pour les plus intellectuelles d'entre elles, elle participent à des activités de sensibilisation au profit des population (femmes, enfants) dans les douars et villages se situant dans des régions montagneuses ou sahariennes difficiles.

## **c) Les capacités pour la réduction de risque sont identifiées et renforcées**

### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Les agences, institutions et administrations désignées comme responsables au niveau local disposent-elles des moyens requis pour contrôler le respect de la réglementation en matière de réduction des risques?: Oui

Les institutions locales, les comités de village, les collectivités, les bénévoles ou encore les associations pour le bien-être des citoyens sont-

ils correctement formés pour intervenir en cas de besoin?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

L'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) au PMV consiste en le financement des projets ci-après :

- Le Projet d'Intégration du Changement Climatique dans la mise en œuvre du PMV (PICCPMV) ;
- Le projet d'Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc (ASIMA) ;
- Le projet de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ;
- La promotion du concept « Paiement des services environnementaux » ;
- L'amélioration de la productivité et des capacités d'adaptation dans les zones montagneuses du Maroc (IPAC-MAM).

Le FEM finance l'intégration des technologies d'adaptation au changement climatique dans des projets pilier II relevant de certaines régions agricoles portant sur l'amélioration génétique (variétés améliorées, semences certifiées,...) la conservation de l'eau et du sol (banquettes, murettes.....) et les bonnes pratiques agricoles (taille, fertilisation,...).

De plus, le FEM appuie des mesures liées à l'atténuation de la dégradation des sols et à la préservation de la biodiversité à travers l'intégration, dans des projets pilier II, des activités aussi bien verticalement (le long de la chaîne des valeurs de chaque filière) que horizontalement (entre filières). L'intégration horizontale permettra de générer des synergies entre filières en utilisant les sous-produits d'une filière comme intrant de l'autre filière, permettant ainsi de diversifier les sources de revenus pour les petits agriculteurs. Cette approche holistique aboutira à une agriculture plus durable, avec la participation active de toutes les parties prenantes au niveau de la communauté, notamment les femmes rurales.

A cela s'ajoute la promotion du concept «paiement des services environnementaux», qui vise la préservation de la biodiversité en permettant aux petits agriculteurs de gérer durablement les ressources naturelles et le projet de « Gestion Intégrée des zones côtières ».

La FAO finance aussi, un projet d'adaptation aux changements Climatiques, intitulé « Projet d'adaptation des petits producteurs aux changements climatiques dans la région de Tadla Azilal ».

Par ailleurs, il est à signaler l'accréditation de l'Agence de Développement Agricole (ADA-MAPM) auprès du Fonds pour l'adaptation au changement climatique. En effet, l'ADA vient d'être accréditée en date du 19 novembre 2012 pour avoir un accès direct aux ressources financières offertes par le Fonds pour l'Adaptation pour le financement des projets d'adaptation aux changements climatiques

Les rôles de l'ADA en tant qu'agence d'exécution du Fonds pour l'Adaptation (FA) est :

- L'approbation des propositions des projets et programmes liés au changement climatique présentés soit par le MAPM pour les dossiers agricoles ou par d'autres Ministères ou institutions au niveau national sur des dossiers relevant des secteurs autre que l'agriculture.
- L'application des normes fiduciaires du Fonds pour l'adaptation et pleine

responsabilité de la gestion globale des projets et programmes sur les plans de la gestion financière, du suivi et de l'établissement de rapports.

Un projet d'adaptation au changement climatique dans les zones oasiennes d'un montant de don de 10 millions USD a été soumis au financement du FA.

#### **Documents et liens additionnels**

- [Changement climatique au Maroc](#)
- [adaptation aux changements climatiques au risques naturels des villes de Rabat et de Casablanca](#)

### **d) Des approches de sécurité humaine et d'équité sociale sont intégrées dans la réduction de risque et des activités de reconstruction**

#### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Les programmes prennent-ils en compte les risques qui pèsent sur les groupes les plus vulnérables et marginalisés sur le plan socio-économique?: Oui

Des mesures de protection sociale / mécanismes des précautions appropriés sont-ils correctement mis en œuvre afin de protéger contre les vulnérabilités socioéconomiques et politiques spécifiques?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Le caractère récurrent de certains risques naturels, couplé par la prise de conscience des pouvoirs publiques de doter le pays d'instruments et d'outils de prévention et de protection contre les catastrophes, ont aboutit en 2009 à la mise en place d'un fonds dédié à la gestion des catastrophes naturelles. de 2009 à 2012 une enveloppe globale dédiée aux départements concernés par les inondations était d'environ 2 milliards de Dhs. Depuis 2014 et dans le prolongement des efforts déployés du gouvernement tendant à mieux protéger les populations vulnérables et les biens exposés aux risques de catastrophes naturelles et à rendre les territoires plus résilients vis à vis des catastrophes, une nouvelle approche de gestion de ce fonds a été retenue. Celle ci est fondée sur une procédure transparente destinée à mettre en concurrence les projets susceptibles de bénéficier de l'appui financier de l'Etat, via le fond national de lutte contre les catastrophes naturelles.

## Documents et liens additionnels

- [Initiatives pour le développement Humain au Maroc](#)

### **e) Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile , le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux**

#### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Des moyens et des sources sont-ils identifiés pour la transmission des connaissances ou des expériences locales en matière de réduction des risques de catastrophe?: Oui

Si oui, ceux-ci sont-ils intégrés d'une manière significative dans les plans et les activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, infranationale et nationale?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

La participation de la société civile, des entreprises, ou des acteurs du monde scientifique et académique dans l'élaboration des politiques de gestion des risques ou leur mise en œuvre est très variable et ne dispose pas d'une plateforme ou de forum appropriés à cet effet. Cependant certaines associations comme celle des sciences de la vie et de la terre de la région du SOUSS au sud du Maroc, fait des activités de sensibilisation au risques sismiques dans les écoles. Les projets pilotes de développement de réseaux de volontaires ont eu un grand succès. Concernant l'amélioration progressive des processus de concertation concernant la gestion et la prévention des risques de catastrophes , le Maroc semble ainsi pour l'établissement d'une vision stratégique.

### **Facteurs contextuels de progrès**

#### Niveau de confiance

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

La participation des partenaires publique tel que les ONG est mentionnée par voie réglementaires dans plusieurs lois, par exemple pour l'étude d'impact sur l'environnement, l'enquête publique est obligatoire.

Pour l'adaptation aux changement climatiques, la participation de plusieurs partenaires est assurée par la création de la commission nationale sur les changements climatiques.

La création du CVC (Centre de Veille et de la Coordination) au sein du ministère de l'Intérieur, permet aux partenaires de coordonner les efforts lors des crises de catastrophes.

# Perspective Future

---

## Perspective Future Domaine 1

***Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable***

### Défis globaux

Les dernières intempéries que le Maroc a connu la fin de l'année 2014, a poussé les pouvoirs publics à chercher un terrain de coordination et d'accroître la synergie dans investissement pour la réalisation des infrastructures durables notamment des pont, des écoles et des hôpitaux.

Plusieurs révisions de lois liées notamment soit à l'aménagement du territoire, soit aux opérations d'investissement dans les infrastructures de base, d'assurance risque etc... sont en cours.

---

### Déclarations sur les perspectives futures

- Valider la stratégie nationale pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes .
- Travailler sur l'élaboration d'une loi sur la gestion des risques avec la clarification des intervenants au niveau national, régional et local.
- Améliorer la coordination interministérielle,
- Faire adhérer la communauté scientifique à la RRC.

## Perspective Future Domaine 2

***Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas***

### Défis globaux

- En plus de la clarification des prérogatives des différents départements liés à la RRC, renforcer les structures au niveau locale chargé de la RRC.
- Commencer par ériger des plateformes locales puis régionale chargé de la RRC dans son sens le plus global.
- Mettre en place un programme pour le renforcement des capacités des autorités

locales et des élus locaux à la RRC.

---

## Déclarations sur les perspectives futures

Une la stratégie nationale validé, lancer des ateliers régionaux et locaux pour mettre en oeuvre cette stratégie avec les autorités locales, les élus et les ONG, e intégrant les universités.

## Perspective Future Domaine 3

***Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement***

### Défis globaux

Tout d'abord il faudrait comme cité auparavant, améliorer la coordination au niveau institutionnelle.

Mettre en place un mécanisme de financement via en autre les assurances risques, dans ce cadre le Maroc est déjà assez bien avancé pour certains types de risques tel que l'inondation.

---

## Déclarations sur les perspectives futures

Pour financer ces opération de préparation et de reconstruction, le Maroc continuera sur la mise en place de mécanismes de financement.  
poursuivra la mise en place d'une base juridique qui facilitera tout cela.

# Intervenants

*Les organisations et les services ayant participé au processus de révision du cadre d'action de Hyogo*

Organisation	Type d'organisation	Point focal
Croissant rouge marocain	Organisations Non-Gouvernementales	Mr bendali mohammed
Ministère de l'Interieur	Gouvernements	Secrétaire Général
Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	Gouvernements	Directeur
Haut commissariat aux eaux et forets.	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Lutte contre la Désertification et la Protection de la Nature (Haut Commissariat des Eaux et de forêt et la Lutte contre la Désertification)
Ministère de la Santé	Gouvernements	Directeur
Ministère de la Pêche Maritime	Gouvernements	Directeur
Haut Commissariat au Plan	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Statistique
(Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau)	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Recherche et de la Planification de l'Eau
(Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement)	Gouvernements	Monsieur le Directeur de Contrôle et de la Prévention des Risques
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Vie Scolaire
Ministère de la santé	Gouvernements	Monsieur le Directeur des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires
(Ministère de l'Industrie, du	Gouvernements	Monsieur le directeur

Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique)		de l'industrie
Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Sécurité Routière et des Statistiques (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime) Monsieur le Directeur des Transports Routiers et de la Sécurité Logistique	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Stratégie Routière
Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire National	Gouvernements	Directeur de l'Urbanisme
Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Gouvernements	Madame Majida ELOUARDIRHI (Directrice de la Direction de la Qualité et des Affaires Techniques)
Haut Commissariat des Eaux et de forêt et la Lutte contre la Désertification)	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Lutte contre la Désertification et la Protection de la Nature
(Office National de l'Eau et de l'Électricité)	Gouvernements	Monsieur le Directeur du Pôle Industriel
Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance) Monsieur le Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime)	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Gouvernance
Haut Commissariat au Plan	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Statistique
Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau)	Gouvernements	Monsieur le Directeur de la Recherche et de la Planification de l'Eau (
Ministère de l'Intérieur	Gouvernements	Directeur Général de la Protection Civile
Ministère des Affaires étrangères et de la coopération	Gouvernements	Directeur

Département de l'Agriculture (ONSSA)	Gouvernements	Directeur
Ministère de l'énergie et des Mines	Gouvernements	Directeur
Association Ribat al fath	Organisations Non-Gouvernementales	Directeur
Monsieur le Directeur de la Lutte contre la Désertification et la Protection de la Nature (Haut Commissariat des Eaux et de forêt et la Lutte contre la Désertification)	Gouvernements	Directeur
Office National de l'Eau et de l'Electricité	Gouvernements	Monsieur le Directeur
Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	Gouvernements	Directeur
Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	Gouvernements	Directeur
Département de l'Agriculture (ONSSA)	Gouvernements	Directeur
Ministère de la formation professionnelle	Gouvernements	Directeur
Ministère du tourisme	Gouvernements	Directeur
Ministère de la solidarité de femme de la famille et du développement sociale	Gouvernements	Directeur
Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique	Gouvernements	Directeur
Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique	Gouvernements	Directeur
Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière	Gouvernements	Monsieur le Directeur
(Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales)	Gouvernements	Monsieur le Directeur du Travail
(Ministère de l'Intérieur)	Gouvernements	Monsieur le Directeur du Centre National de lutte Anti-Acridienne
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche	Gouvernements	Monsieur le Directeur du Centre National de

scientifique et de la Formation des cadres

la Recherche Scientifique et Technique

du Centre Euro-Méditerranéen de l'Evaluation et de la Prévention du Risque sismique

Institutions académiques et de recherche

Monsieur le Directeur

Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

Gouvernements

Monsieur le Directeur

Gendarmerie royale

Gouvernements

Monsieur le Général du Corps d'Armée Commandant la Gendarmerie Royale

Protection Civile

Gouvernements

Monsieur le Général de Division Directeur Général

Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique)

Gouvernements

Monsieur le Directeur des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

Monsieur le Wali Directeur de la Migration et de la Surveillance des Frontières Direction Générales des Affaires Intérieures Centre de Veille et de Coordination (Ministère de l'Intérieur)

Gouvernements

Directeur

Ministère délégué chargé de l'environnement

Gouvernements

Directeur des changements climatiques

Ministère de l'Intérieur

Gouvernements

Monsieur le Wali Directeur de la Migration et de la Surveillance des Frontières Direction Générales des Affaires Intérieures Centre de Veille et de Coordination

Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

Gouvernements

Monsieur le Directeur des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

Ministère délégué chargé de l'EAU

Gouvernements

Mme la ministre  
Cherrafat afilal

Ministère de l'Habitat

Gouvernements

Mr nabil benabdellah,  
Ministre